



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2009-0569 - NIRVANA S

Maisons-Alfort, le 21 juillet 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de changement de nom
de la préparation phytopharmaceutique
BAS 721 03H, n° AMM 2090016 en
NIRVANA S**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par BASF, relatif à une demande de changement de nom de la préparation BAS 721 03H en NIRVANA S.

Considérant que la préparation NIRVANA S est déclarée identique au produit BAS 721 03H , dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2090016, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour NIRVANA S est bien identique à celle déclarée pour BAS 721 03H ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de changement de nom de la préparation BAS 721 03H en NIRVANA S, présentée par BASF ; la mise sur le marché de NIRVANA S doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit BAS 721 03H .

Pascale BRIAND